



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Préfecture de la région
Nord – Pas-de-Calais

Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Affaire suivie par :
Hugues Valenton
Tél : 03 20 30 58 87
hugues.valenton@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Lille, le **- 7 AOUT 2014**

le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

à

Liste des participants

Objet : Compte rendu de la réunion plénière du Comité de Pilotage du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) du 28 mai 2014

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion plénière du Comité de Pilotage du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat du 28 mai 2014,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général pour les affaires
régionales



Laurent HOTTIAUX



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord – Pas-de-Calais

Service Énergie, Climat, Logement,
Aménagement du Territoire
Division Logement Habitat

**Compte rendu du Comité de Pilotage
du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)
du 28 mai 2014
Présidé par Monsieur Laurent HOTTIAUX,
secrétaire général pour les affaires régionales du Nord – Pas-de-Calais**

La liste des présents figure en annexe 1

L'ordre du jour est le suivant :

- Actualités du plan de rénovation énergétique de l'habitat
- Partenariat Etat/Région : état des lieux du plan 100 000 logements
- Bilan quantitatif et qualitatif :
 - fonctionnement de l'outil rénovation info service
 - financement de la rénovation énergétique
 - mobilisation des professionnels

Introduction par Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales :

La réunion permet de faire un bilan des 9 premiers mois de mise en œuvre du Plan de rénovation énergétique (PREH). Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs dont les pouvoirs publics, d'énormes progrès ont été accomplis en un temps très court. En particulier, le réseau régional des 42 Points Rénovation Info Service, véritable service public de la rénovation énergétique mis en place en moins de six mois.

M. Hottiaux salue l'investissement du Conseil Régional, de l'ADEME, de l'ADIL, des collectivités, des services de l'Etat et de l'ensemble des parties prenantes de ce dispositif et les remercie pour avoir répondu présents dans des délais très contraints.

Ce réseau permet de fournir plus de 1 000 conseils par semaine afin d'aider les particuliers à monter leur projet de rénovation énergétique.

Les résultats sont au rendez-vous puisque le rythme des rénovations énergétiques s'accélère. En 2013, ce sont plus de 7 000 logements dans la région Nord-Pas-de-Calais qui ont pu bénéficier d'une aide directe de l'État, de l'Europe et des collectivités sans parler des crédits d'impôt développement durable auxquels font appel plusieurs dizaines de milliers de ménages chaque année en région. Pour 2014 la tendance est à la hausse avec notamment une forte accélération du rythme des rénovations ANAH (+250 % par rapport à la même période en 2013).

Il salue également les efforts des professionnels de la construction qui ont répondu à l'appel de l'Etat pour participer au Comité des Professionnels de la construction, mandaté par le préfet de région. Un travail de 6 mois a permis d'identifier les freins à la rénovation énergétique et de proposer des solutions opérationnelles pour accroître l'offre de rénovation. La DREAL va maintenant établir avec les professionnels une feuille de route pour suivre la mise en œuvre des propositions.

Enfin, le Conseil Régional est porteur d'une initiative, le Plan 100 000 logements qui a récemment été primée au niveau national pour son caractère innovant. L'État est partenaire de cette démarche, qui a fait l'objet d'une convention de partenariat signée entre l'État, l'ANAH et la Région en décembre 2012.

Intervention de monsieur Emmanuel CAU, vice-président du conseil régional Nord – Pas-de-Calais.

La région a développé un partenariat avec des organismes bancaires pour fournir une offre aux particuliers dont les objectifs sont :

- de faire évoluer l'offre bancaire dans le domaine de la réhabilitation énergétique et sur un principe de non-exclusivité,
- d'aboutir à une offre adaptée, lisible et attractive sur le marché qui émane de la stratégie interne de chaque réseau bancaire,
- de susciter l'intérêt des particuliers et des professionnels de la filière éco,
- de favoriser la montée en charge du volume d'opérations de réhabilitation sur le parc privé diffus à l'échelle régionale.

Trois réseaux bancaires se sont engagés : Caisse d'Epargne Nord / Banque Populaire Nord / Crédit Agricole Nord.

La région poursuit et renforce la qualification des professionnels du bâtiment sur 2 plans :

- Le volet formation : renforcement du Plan Régional de Formation (secteur bâtiment) / Pacte de Continuité Professionnelle en lien avec les branches professionnelles / le référencement des organismes de formation, le développement de chantiers de référence, l'expérimentation de formation intégrée en situation de travail, le développement de la filière auditeur.
- Le volet développement économique et la qualification des entreprises en éco-rénovation : l'animation régionale et l'expertise du pôle CD2E et du Cluster Ekvation, l'animation territoriale de la filière bâtiment, la mobilisation des organisations professionnelles, le partenariat avec la CEREMA et l'opération-vitrine Réhafatur.

La région a lancé un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place d'un dispositif de garantie de la qualité des travaux des opérations de réhabilitation énergétique (en lien avec l'Audit Énergétique et Environnemental).

Présentation de l'actualité du plan de rénovation énergétique de l'habitat par M. Pascal (DREAL)

- Le lancement opérationnel et national du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat a eu lieu le 19 septembre 2013 à Arras avec un objectif de 500 000 rénovations par an d'ici 2017, dont 120 000 rénovations de logements sociaux et le lancement de la prime de 1 350 € pour les ménages aux revenus moyens.

Aujourd'hui, le plan s'accélère sous l'impulsion de la démarche « Objectifs 500 000 » (construire et rénover 500 000 logements par an) lancée en novembre 2013 dont les premières conclusions ont été rendues en février 2014. La mise en œuvre de cette démarche s'est traduite par l'adoption de sept ordonnances en février 2014 pour faciliter la construction et les opérations d'aménagement et par l'annonce, en mars 2014 de 50 mesures de simplifications supplémentaires par Sylvia PINEL, destinées à être mises en place avant l'été.

Parallèlement, la promulgation de la loi ALUR le 24 mars 2014 apporte deux outils supplémentaires pour faciliter la rénovation énergétique dans les copropriétés (règles de votes assouplies et création d'un fonds de travaux obligatoires).

Enfin à noter que le respect de critères de qualification d'une entreprise effectuant les travaux est nécessaire pour pouvoir bénéficier de certaines aides. C'est la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (ou RGE).

(nota : les arrêtés publiés le 16 juillet 2014 fixent les dates d'application du RGE aux offres de prêt émises à compter du 1er septembre 2014 pour l'éco-PTZ et aux dépenses payées à compter du 1er janvier 2015 pour le CIDD).

Pour l'instant seuls 4,5% des professionnels sont formés, il en faudrait 5 à 6 fois plus.
Les textes d'application attendus par les professionnels sont mis à la consultation et la convention FEEBAT a été signée par Sylvia PINEL et Ségolène ROYAL le 30 avril 2014 et permettra de financer la formation de 25 000 professionnels RGE par an.

Présentation du dispositif de tiers investisseur par Nathalie Roturier (Conseil régional)

L'objectif est de permettre aux propriétaires de maisons individuelles de financer, en partie ou en intégralité, la réhabilitation énergétique de leurs logements par un tiers-opérateur régional, à un coût supportable.

Le remboursement prend la forme d'un « loyer » échelonné et contractualisé, intégrant pour partie le montant des économies d'énergies générées par les travaux réalisés.

Les missions proposées pour l'opérateur régional de type SEM (2015) se traduisent par l'offre d'un parcours de service complet et coordonné consistant principalement en :

- une phase d'accueil et de premiers contacts au niveau local, régional ou national,
- une offre de conseils et d'accompagnement pour l'aide à la décision (AEE, choix des travaux, mise en relation avec les entreprises, devis),
- une offre de tiers financement (et préfinancement) liée à une démarche réglementaire dérogatoire, intégrant un volet assurantiel,
- un suivi post-travaux et un accompagnement sur les usages (à 7 ans).

Débats

EDF : Le programme Habiter Mieux, du fait du relèvement des plafonds de ressources, ne doit pas «exclure» les propriétaires occupants très modestes.

CA Béthune Bruay Noeux et Environs : s'inquiète de la très forte montée en charge du programme Habiter Mieux. L'EPCI ne pourra pas faire face aux demandes de subvention. Et s'interroge quant à la pertinence de l'Audit pour le public très modeste.

S'ensuit un débat avec le Conseil Régional quant à la pertinence de la mise en œuvre de l'AEE au bénéfice de propriétaires occupants très modestes en situation de difficulté financière.

Monsieur Emmanuel CAU explique que l'audit, au-delà de la mesure du gain énergétique, est un outil d'aide à la décision quant à la pertinence des travaux de rénovation énergétique à réaliser. Le public modeste ne doit pas être traité différemment. Les conseils dont il peut bénéficier constituent une plus-value dans le choix de travaux car les scénarii de travaux proposés sont cohérents avec l'état du logement.

CU Lille Métropole souhaite une visibilité quant aux dotations Anah et FART dont elles pourraient disposer. La très forte montée en charge du programme Habiter Mieux sans visibilité budgétaire compromet l'exécution des programmes dans lesquelles LMCU et d'autres collectivités se sont engagées ou vont prochainement s'engager.

La Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés accorde des cautions aux particuliers qui empruntent dans le cadre de micro crédits.

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales conclut en remerciant les participants et en les invitant à ne pas relâcher la mobilisation dont ils font preuve. Il encourage également les PRIS à poursuivre leurs actions d'accueil et d'information. Il s'engage à alerter la directrice de l'Anah et les ministères quant au besoin en crédits, manifeste au sein de la région, afin de donner aux collectivités une visibilité budgétaire pour le second semestre 2014. Une demande de crédits supplémentaires leur sera donc adressée rapidement.

Les documents de séance sont disponibles sur le site Internet de la DREAL :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - "certifiée Iso 9001 : 2008"
44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex
Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr,
accès professionnels : CRH, login : crh, mot de passe : crh5962
rubrique PREH

Annexe 1 : Liste des présents

- Emmanuel CAU	Conseil régional du Nord Pas de Calais
- Francis CHASSARD	ADIL du Nord
- Hervé PIGNON	ADEME
- Luc DENIS	EDF
- Sophie TILMAN	Conseil Général du Nord
- Isabelle MATHIEU	Conseil Général du Pas-de-Calais
- Julien NICAUD	Communauté Urbaine d'Arras
- Sophie LOUCHAERT	Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine
- Marie CHOQUET	Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- Alicia DE BASTIANI	Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Ludovic LENEL	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Noemie SALAUN	Communauté d'Agglomération de Saint Omer
- Claire BRUHAT	Communauté Urbaine de Lille
- Hélène VAN ELSLANDE	Communauté Urbaine de Lille
- Martine VANDENBUCK	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- Camille GOETZMANN	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs
- André DURIEUX	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs
- Nathalie ROTURIER	Conseil Régional Nord-du Pas de Calais
- David BESENGEZ	Conseil Régional Nord-du Pas de Calais
- Jérôme CAPELLE	Association Régionale pour l'Habitat
- François DELHAYE	Association Régionale pour l'Habitat
- Stéphanie LAMARCHE-PALMIER	Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés
- Marielle DHAINAUT	ADEME
- Emilie BOET	ADEME
- Julie DUFROMONT	ADIL du Nord
- Luc CHOUCHKAIEFF	Secrétaire Générale Adjoint du Pas-de-Calais
- Michel PASCAL	DREAL Nord Pas-de-Calais
- Romain BORDIER	DREAL Nord-Pas-de-Calais
- Dominique BUISSON	DREAL Nord-Pas-de-Calais
- Yacine KHERACHI	DREAL Nord-Pas-de-Calais
- Amale BENHIMA	DDTM du Nord
- Eric FISSE	DDTM du Pas-de-Calais
- Denis POULET	DDTM du Pas-de-Calais
- DESOMBRE Charlotte	CERC Nord Pas-de-Calais
- MOTTELIER Marie	CERC Nord Pas-de-Calais